

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 26 novembre 2018

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON

Absents :

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Franck EGARD donne pouvoir à Alain PONCET

Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Christophe GERBELOT donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Monique HERVÉ donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Séverine SUCHERE donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Christine LATRAGNA

Régis VION

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Catherine FAIVRE**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014
 - des 8 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
 - de l'établissement d'un bail pour logement d'habitation : Romain Robinet du service technique occupe depuis le 1^{er} novembre le logement au-dessus de la mairie pour une durée de 1an, renouvelable par tacite reconduction.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation par Grand Chambéry du zonage du PLUi

Après une introduction par **Brigitte Bochaton** qui rappelle que cette étape fait suite à la présentation du PADD en Conseil Municipal, deux représentants du service Habitat de Grand Chambéry, Benoit Savineaux et Christophe Jacquet, commentent un Powerpoint de présentation du PLUi HD et notamment le document graphique du PLUi concernant notre commune. Pour mémoire, ce plan de zonage découpe le territoire en 4 zones principales :

- les zones U (Urbanisées)
- les zones AU (A Urbaniser)
- les zones A (Agricoles)
- les zones N (Naturelles)

Les zones sont elles-mêmes découpées en sous-zones.

Le plan de zonage fait également apparaître des inscriptions graphiques, comme les espaces boisés classés, les emplacements réservés et les éléments de paysages.

Benoit Savineaux et Christophe Jacquet, de Grand Chambéry,

Antoine Fatiga demande comment est intégré le volet déplacement dans ce projet.

Réponse Grand Chambéry : Un programme d'orientations et d'actions est prévu mais pas sous forme de plan de déplacements, plutôt sous forme d'intentions politiques détaillées, de thématiques à travailler. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est de lier le tout : habitat-déplacement-urbanisme pour optimiser les dépenses publiques, développer les déplacements en mode doux et favoriser la mixité sociale.

Brigitte Bochaton rappelle qu'effectivement, si on nous oblige à réduire le nombre de stationnements dans les opérations, il faut offrir des transports en commun en conséquence. C'est ainsi que lorsque la ZAC des Châtaigneraies sera terminée, si des passages plus réguliers de bus sont nécessaires, des études seront réalisées et le plan de déplacement pourra être réadapté. Il n'y a d'ailleurs pas que le bus, dans les alternatives pour les déplacements, il faut inclure les vélos à assistance électrique, prévoir des prises pour recharger les véhicules électriques...

Arrivée de Marie-Laure Chevallier à 19h45.

Départ de Julien Bourgeois à 19h45.

Départ de Berthe-Ange Laudet à 19h55.

Antoine Fatiga rappelle qu'il y a eu des soucis dans le quartier de la Grobelle au niveau des polygones d'implantation.

Réponse Grand Chambéry : les polygones ont été supprimés mais on conserve les cônes de vue, des espaces verts et des cheminements piétons.

Mathias Leblois demande s'il reste des zones à urbaniser (AU).

Réponse Grand Chambéry : Il n'en reste plus beaucoup sur la commune. Le PLUi est dorénavant fait pour 10 ans ; comme il y a eu beaucoup de constructions ces dernières années, il convient de faire un « break ». De toute façon, le PLUi pourra s'adapter régulièrement en fonction des besoins des communes.

Brigitte Bochaton rappelle que 5 communes sont en rattrapage et une en carence dans la zone urbaine dont nous faisons partie donc priorité à ces communes pour l'urbanisation, même si l'agglomération joue la solidarité en terme de logement social sur le territoire. Il faut trouver un bon équilibre et une vraie cohérence de territoire.

2. Demandes de dotation globalisée écoles maternelle et élémentaire

Isabelle Geindre informe les conseillers municipaux de la demande de l'école maternelle qui s'élève à 4 460 € pour 68 élèves contre 4 670 € en 2018 pour 84 élèves. Quant à l'école élémentaire, la demande est de 8 534 € pour 141 élèves contre 8 635 € en 2018 pour 136 élèves.

L'école élémentaire renouvelle également sa demande de 1 000 € au titre de l'USEP, comme les années précédentes.

Isabelle Geindre commente les demandes détaillées et rappelle qu'il y a moins d'élèves que l'année dernière, mais que les demandes concernent surtout les transports ; la commission « Vie Scolaire » propose d'accorder les demandes.

Un échange a lieu, suite à la remarque de **Laurence Francart** qui pense que ce n'est pas pédagogique d'inscrire un budget conséquent pour seulement 4 journées de ski de fond.

Isabelle Geindre répond que dans le programme éducatif national, il y a un item « glisse » qui est obligatoire, qui peut se décliner par le ski, le patin à glace, etc. Elle précise que 4 jours sont prévus pour la pratique de ski de fond mais aussi pour des ateliers d'équilibre. Il serait dommage d'être à côté des stations de ski et de ne pas en profiter.

Mathias Leblois ajoute que 4 jours c'est mieux que rien et que c'est important au niveau pédagogique.

Isabelle Geindre précise que les petits Savoyards ne savent plus skier et que le ski est une tradition à l'école de Jacob-Bellecombette.

A l'unanimité (moins **Berthe-Ange Laudet** et **Julien Bourgeois**, partis en cours de séance), le Conseil Municipal approuve les demandes de dotation globalisée des écoles maternelle et élémentaire.

3. Indemnité de conseil 2018 allouée au comptable du Trésor

Bruno Stellian rappelle que comme chaque année, le vote de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor est soumis aux conseillers municipaux. Elle est calculée sur la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années (2015, 2016, 2017).

Le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fait apparaître une indemnité brute de 622.80 € et 563.47 € nette, après précompte de la CSG, des RDS et 1% solidarité.

Par 15 voix pour l'attribution à 50% du montant de l'indemnité brute proposée (**Bernadette Bugnet, Marie-Laure Chevallier, Laurence Francart, Isabelle Geindre, Claire Preschoux, Pierre-Louis Besson, Mathias Leblois, Olivier Marmet, Julien Routin, Bruno Stellian, Laurent Tochon, Isabelle Daille-Jacquetin, Franck Egard, Alexandre Garin, Christophe Gerbelot**), 5 voix pour l'attribution à 100% du montant de l'indemnité brute proposée (**Brigitte Bochaton, Séverine Suchère, Catherine Faivre, Antoine Fatiga, Patrick Nicollet**) et 3 voix contre l'attribution du montant de l'indemnité brute proposée (**Charlotte Monel, Alain Poncet, Monique Hervé**) - moins **Berthe-Ange Laudet** et **Julien Bourgeois**, partis en cours de séance - le Conseil Municipal approuve l'indemnité de conseil 2018 allouée au comptable du Trésor à 50% du montant proposé.

4. et 5. Vote des tarifs :

- **location des salles communales**
- **cimetière**
- **droits de voirie**

Modifications des règlements intérieurs :

- **salle George Sand**
- **La Jacobelle**
- **associations communales et intercommunales**

Claire Preschoux rappelle les grandes lignes du compte-rendu de la commission « Vie associative et culturelle » du 29 octobre dernier qui a été transmis aux conseillers municipaux. Elle détaille les propositions de la commission tant en ce qui concerne les différents tarifs pour 2019 que les aménagements à apporter aux différents règlements intérieurs (salle George Sand, La Jacobelle, Associations communales et intercommunales).

A l'unanimité (moins **Berthe-Ange Laudet** et **Julien Bourgeois**, partis en cours de séance), le Conseil Municipal approuve les tarifs 2019 : location des salles communales, cimetière et droits de voirie ainsi que les modifications des règlements intérieurs : salle George Sand, La Jacobelle et associations communales et intercommunales.

6. Approbation du Projet Éducatif Territorial – PeDT (Plan mercredi)

Isabelle Geindre rappelle que dans le cadre du Plan mercredi mis en place par l'État pour la rentrée scolaire 2018, il convient de refaire un PeDT, celui de la commune étant devenu caduque puisqu'on est passé d'une semaine scolaire de 4 jours ½ à 4 jours. Elle précise que la signature du PeDT permet notamment un allègement des taux d'encadrement qui passent :

- le mercredi de : 1 pour 8 à 1 pour 10 pour l'encadrement des moins de 6 ans et de 1 pour 12 à 1 pour 14 pour les plus de 6 ans ;
- pour le reste du périscolaire (garderies) : 1 pour 10 à 1 pour 14 pour l'encadrement des moins de 6 ans et de 1 pour 14 à 1 pour 18 pour les plus de 6 ans.

Le Plan mercredi : il permet de créer les conditions pour que le mercredi soit un temps éducatif utile aux enfants, quelle que soit l'organisation du temps scolaire ; il doit répondre aux besoins et aux attentes des parents, de leurs enfants et des professionnels du secteur de l'animation.

Pour pouvoir accéder au Plan mercredi, la collectivité doit :

- 1) élaborer un PeDT labellisé Plan mercredi
- 2) déclarer un accueil de loisirs périscolaire
- 3) s'engager à respecter la charte qualité « Plan mercredi »

Le Plan mercredi incluant le PeDT labellisé permettra aussi à la commune d'obtenir des financements supplémentaires de la CAF puisque la prestation de service versée passerait de 0.54 €/h/enfant actuellement à 1 € pour les heures nouvelles déclarées à partir de septembre 2018, ce qui pour nous correspond aux heures du mercredi matin.

Isabelle Geindre précise que l'augmentation des financements de la CAF n'est possible que sur les heures supplémentaires faites par rapport à l'an dernier, ce qui correspond aux 4h du mercredi matin.

Brigitte Bochaton ajoute qu'il y a environ 40 enfants en moyenne le mercredi matin, un peu moins l'après-midi.

Isabelle Geindre rappelle qu'il y a mutualisation avec la commune de Montagnole le mercredi après-midi uniquement car les enfants montagnolais ont école le matin (ils sont à 4 jours ½).

Antoine Fatiga demande qui compose le comité de pilotage.

Isabelle Geindre répond : les représentants des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire, les deux directeurs d'école, les membres de la commission scolaire, Karine, **Madame le Maire** et les associations qui veulent participer.

A l'unanimité (moins Berthe-Ange Laudet et Julien Bourgeois, partis en cours de séance), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le PeDT ainsi que la convention Plan mercredi et ses annexes.

7. Modification de la délibération relative au régime indemnitaire

Bruno Stellan explique que suite au recrutement d'une infirmière-adjointe au multi-accueil Tom Pouce, nous devons instaurer ce nouveau grade dans le tableau des primes autorisées afin de pouvoir rémunérer ce nouvel agent.

Laurence Francart demande si l'agent est recruté de manière permanente.

Bruno Stellan répond que suite au départ en disponibilité de la directrice de la crèche, Chrystèle Mozzone a repris son ancien poste de direction et une adjointe infirmière a été recrutée sur emploi permanent pour la seconder.

A l'unanimité (moins **Berthe-Ange Laudet** et **Julien Bourgeois**, partis en cours de séance), le Conseil Municipal approuve la modification de la délibération relative au régime indemnitaire.

8. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation d'un mini-tennis et d'une aire de jeux

Alain Poncet informe les conseillers municipaux qu'il convient d'autoriser **Madame le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un mini tennis et d'une aire de jeux, entre l'école élémentaire et les tennis. La commune profitera des travaux du tennis pour refaire l'aire de jeux pour les plus petits, très utilisée mais devenue obsolète. Le montant estimatif des travaux s'élève à 79 371€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation d'un mini-tennis et d'une aire de jeux.

9. Questions diverses

- Tom Pouce: après 9 années chez nous, départ de Marika pour le privé au 1^{er} octobre ; la direction est prise par Chrystèle Mozzone, poste qu'elle avait occupé dès l'origine de la crèche jusqu'à sa mise en disponibilité. Un recrutement d'infirmière a eu lieu et c'est Émilie qui nous rejoindra le 3 décembre prochain.
- Utilisation du gymnase de l'Université: comme vous avez pu le lire dans le compte-rendu de municipalité, nous avons dû nous positionner très rapidement sur des créneaux horaires disponibles pour l'utilisation du nouveau gymnase sur

le site universitaire ; le tennis-club nous ayant fait part de ses demandes, nous avons fait une réservation : une convention sera établie dans ce sens entre la commune et l'Université pour fixer les modalités d'utilisation.

- Ré-exploitation de la carrière par Vicat : comme vous avez dû le lire dans la presse, lors du dernier conseil municipal de Montagnole, des représentants de la société Vicat sont venus présenter le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de Montagnole pour une nouvelle durée de 30 ans. A ce titre, Vicat souhaite installer un concasseur à demeure car il envisage dans les 5 ans à venir d'augmenter les volumes de granulats extraits qui passeraient de 300 000 tonnes/an à 500 000 tonnes. Vicat envisage pour ce faire, de remettre le tunnel en route. On demandera à des responsables de la société Vicat d'intervenir lors d'un prochain conseil municipal pour exposer leur projet et répondre aux questions.
- ZAC des Châtaigneraies, dernière tranche : une réunion d'information aura lieu à La Jacobelle le 10 décembre à 18h30 : présentation du projet.
- Lyon-Turin : rapport sur le séminaire de présentation et d'échanges consacré à ce grand projet du 9 juillet dernier, à l'initiative du département de la Savoie : nous joindrons au compte-rendu du conseil municipal le lien pour le télécharger.

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.